



Réunion du 09 Octobre 2023

Président : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

Présents : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

COURRIERS DES CLUBS

SAINTE UNITED : déclare forfait général en D5 poule E. Transmis à la commission des règlements. Noté.

AKKOUCHE Mohamed : concerne le résultat du match de coupe Valeyre/Léger. Noté

CS HAUTES CHAUMES : concerne le forfait de votre équipe adverse. Le forfait est bien enregistré. Noté.

FC VAL D'AIX : concerne la fin des travaux de votre stade. Noté.

LIGNON FOOTBALL COUZAN : concerne l'attribution des terrains pour vos équipes 1 et 2. Noté.

OLYMPIQUE DU FOREZ : concerne l'inversion du match de votre équipe. Noté.

ES VEAUCHE : concerne la rencontre en D4 du 21/10/2023. Noté.

MODIFICATION MATCH

Le match n°26639775 en D1: **CHAMBON DERVAUX 1 / RIVE DE GIER 1** initialement prévu le 15 octobre 2023 à 15h00 se déroulera sur le complexe sportif synthétique de Gaffard 2, même jour même horaire. Les clubs et les arbitres sont priés d'en prendre bonne note.

NOTES AUX CLUBS

Suite à l'engagement de l'équipe 3 du club de CHATEAUNEUF, les clubs de D5 poule E sont priés de noter que celle-ci intègre le championnat de cette poule et remplace l'exempt à dater de ce jour. Les rencontres en retard seront programmées sur les journées de matchs remis.

Les clubs de la D5 poule E sont priés de noter le forfait général du club de SAINTE UNITED.

RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique, il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

Tous les clubs de la D2 poule A sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de ST ROMAIN LE PUY se dérouleront le Dimanche à 15h00 (14h30 changement horaire) sur le terrain herbe jusqu'au 31 Décembre 2023, au lieu du samedi soir, suite à une interdiction du terrain synthétique.